

Nom du produit: TEGO® Airex 991

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
TEGO® Airex 991

Désignation chimique:
Mixture of defoaming and deaerating substances

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Utilisation industrielle

Usages déconseillés: Aucuns connus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany

Téléphone : +49 201 173 01
Télécopie : +49 201 173 3000
E-mail : productsafety-cs@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232
+49 2365 49 4423 (Fax)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable

Nom du produit: TEGO® Airex 991

2.3 Autres dangers

D4/D5/D6 remplit les critères de screening pour les substances PBT et vPvB. Toutefois, D4/D5/D6 ne se comporte pas comme les substances PBT/vPvB connues. Les études menées sur le terrain permettent de conclure sur le plan scientifique que D4/D5/D6 ne forme pas de surconcentration. Ni dans la chaîne alimentaire aquatique ni dans la chaîne alimentaire terrestre.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Désignation chimique:

Mixture of defoaming and deaerating substances

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
octaméthylcyclotétrasiloxane	0,01 - <0,04%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 10	##

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
octaméthylcyclotétrasiloxane	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 1: H410; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucune information disponible.

Nom du produit: TEGO® Airex 991

	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 36 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des premiers soins requis

Informations générales:	enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
Inhalation:	Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises
Contact avec la Peau:	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Contact oculaire:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Aucun symptôme connu à ce jour.
Dangers:	Aucune information disponible.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Traiter les symptômes.
--------------------	------------------------

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive, pulvérisation d'eau
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: - dioxyde et monoxyde de carbone Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune mesure particulière.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Appareil respiratoire autonome.

Nom du produit: TEGO® Airex 991

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Ramasser avec un produit liant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Enlever le matériau absorbé conformément aux prescriptions.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation, voir points 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):

Aucune information disponible.

Conseil de manipulation en toute sécurité:

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures à prendre pour éviter le contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Conditions d'un stockage sûr:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage sûrs:

Aucune information disponible.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'autres recommandations.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
**8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
huile de colza - Brouillard	TWA	10 mg/m ³	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

Nom du produit: TEGO® Airex 991

Veillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Remarques: Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
octaméthylcyclotétrasiloxane	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 13 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 73 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 73 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 13 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 3,7 mg/kg	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Remarques: Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
octaméthylcyclotétrasiloxane	Prédateur	41 mg/kg	Oral
	Terre	0,54 mg/kg	
	Station d'épuration	10 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	3 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	1,5 µg/l	
	Sédiments (eau de mer)	0,3 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,15 µg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité

Protection des Mains:

Informations supplémentaires: Utiliser des gants de protection répondant aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en découle., Les données spécifiques aux postes de travail doivent être prises en considération séparément.

Matière: Caoutchouc nitrile.

Temps de pénétration: 30 min

Épaisseur du gant: 0,2 mm

Protection de la peau et du corps:

vêtement de protection

Protection respiratoire:

S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court terme.

Nom du produit: TEGO® Airex 991

Mesures d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
Contrôles environnementaux:	Les dispositions de la protection de l'environnement relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de l'environnement sont à observer.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	brunâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	non mesuré
Point de congélation:	non mesuré
Point d'ébullition:	non mesuré
Inflammabilité:	non mesuré
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	non mesuré
Limites d'explosivité - inférieure (%) :	non mesuré
Point d'éclair:	172 °C (DIN EN 22719)
Température d'auto-inflammation:	non mesuré
Température de décomposition:	non mesuré
pH:	non mesuré
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	Approximatif 330 mPa.s (25 °C, DIN 53015)
Viscosité, cinématique:	Approximatif 356 mm ² /s (25 °C, calculé)
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	non mesuré
Solubilité (autre):	non mesuré
Taux de dissolution:	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	non mesuré
Stabilité de la dispersion:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	non mesuré
Densité relative:	non mesuré
Densité:	0,926 g/cm ³ (25 °C) (DIN 12791)
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	non mesuré

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	non mesuré
-------------------------------	------------

Nom du produit: TEGO® Airex 991

Propriétés comburantes:	Non comburant
Température minimale d'ignition:	non mesuré
Corrosion des métaux:	Non corrosif pour les métaux.
Taux d'évaporation:	non mesuré

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	voir point "Possibilité de réactions dangereuses".
10.2 Stabilité chimique:	Le produit est stable sous des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et d'une manipulation conformes
10.4 Conditions à éviter:	Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.
10.5 Matières incompatibles:	Non connu.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit:	DL 50 (ETAmél): > 5.000 mg/kg
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	DL 50 (Rat, mâle) : > 5.000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : > 5.000 mg/kg

Inhalation

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): 36 mg/l Vapeur Poussières, brouillards et émanations, Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Nom du produit: TEGO® Airex 991

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	NOAEC (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation(Vapeur) , 5 jours/semaine, 6 heures/jour): 1,8 mg/l Toxicité subchronique LOAEC (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation(Vapeur) , 5 jours/semaine, 6 heures/jour): 8,5 mg/l chronique NOAEC (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation(Vapeur) , 5 jours/semaine, 6 heures/jour): 0,36 mg/l Toxicité subaiguë

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	OECD 404 (Lapin): Non irritant

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	OECD 405 (Lapin): Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Magnusson et Kligman., OCDE 406 (Lapin): N'est pas un sensibilisateur cutané. Test de sensibilisation (Humain): N'est pas un sensibilisateur cutané. Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.

Cancérogénicité

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune information disponible.

In vitro

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Test de Ames (OCDE 471): négatif Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif Test de mutation du gène (OECD 476): négatif

In vivo

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Test du micronoyau (OECD 474) Inhalation – vapeurs (Rat): négatif Aberration chromosomique (OECD 478) Oral (Rat): négatif Aberration chromosomique (OECD 475) Inhalation – vapeurs (Rat, Féminin, Masculin): négatif

Toxicité pour la reproduction

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Nom du produit: TEGO® Airex 991

Produit: Aucune information disponible.
Composants:
 octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.
Composants:
 octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Non classé
Composants:
 octaméthylcyclotétrasiloxane Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:
 octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Autres dangers

Produit: Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
12.1 Toxicité:
Risques aigus pour l'environnement aquatique:
Poisson

Produit: Aucune information disponible.
Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 22 µg/l
 NOEC (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 22 µg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
 octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC (Daphnia magna, 48 h): 15 µg/l
 CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 15 µg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
 octaméthylcyclotétrasiloxane CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-

Nom du produit: TEGO® Airex 991

ane EPA-méthode)
CE50 (Algues (*Pseudokirchneriella subcapitata*), 96 h): > 22 µg/l (US-EPA-méthode)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Toxicité pour les organismes terrestres

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC (*Oncorhynchus mykiss*, 93 jr): 4,4 µg/l (US-EPA-méthode)

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC (*Daphnia magna*, 21 jr): 15 µg/l (EPA OTS 797.1330)
Concentration minimale avec effet observé (*Daphnia magna*, 21 jr): 15 µg/l (EPA OTS 797.1330)
CE50 (*Daphnia magna*, 21 jr): > 15 µg/l (EPA OTS 797.1330)

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC (Algues (*Pseudokirchneriella subcapitata*), 96 h): < 22 µg/l (US-EPA-méthode)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Toxicité pour les organismes terrestres

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Nom du produit: TEGO® Airex 991

ane

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane 3,7 % (28 jr, OECD 310) Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Log Kow: non mesuré

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Log Kow: 6,488 25,1 °C (OECD 123)

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane/vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Nom du produit: TEGO® Airex 991

Produit: Le produit est classé comme étant faiblement dangereux pour l'eau (selon l'ordonnance allemande AwSV). Ne pas laisser s'écouler dans le sol, les eaux ou les égouts. En se basant sur l'évaluation faite par des experts et sur les résultats d'études menées sur des substances présentant une structure similaire, la concentration maximale des impuretés typiques du polymère siloxane qui peuvent migrer dans l'eau est inférieure à leur valeur limite constatée pour les formes de vie aquatiques.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée

Emballages Contaminés: Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des risques possibles.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**14.1 ONU/N° d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Règlements UE**

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
----------------------	--------	-----------

Nom du produit: TEGO® Airex 991

octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	70
-----------------------------	----------	----

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

RUBRIQUE 16 — Autres informations
Abréviations et acronymes:

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **EbC50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit: TEGO® Airex 991

Informations de formation: Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Informations de révision Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité: Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.